

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

Cinquième Commission
26e séance
tenue le
lundi, 10 novembre 1997
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26e SÉANCE

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh)

puis : Mme DAES (Grèce)
(Vice-Présidente)

puis : M. CHOWDHURY (Bangladesh)
(Président)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite)

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite)

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (suite)

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite)

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 138 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/52/SR.26
1er décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82683 (F)



/...

Chapitre 27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion (suite)

Chapitre 27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (suite)

Chapitre 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines (suite)

Chapitre 27D. Services d'appui (suite)

Chapitre 27E. Services de conférence (suite)

Chapitre 27F. Administration (Genève) (suite)

Chapitre 27G. Administration (Vienne) (suite)

Chapitre 27H. Administration (Nairobi) (suite)

Chapitre 28. Contrôle interne

Chapitre 29. Activités administratives financées en commun

Chapitre 30. Dépenses spéciales

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite)

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite)

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (suite) (A/52/278 et A/52/519)

1. M. RIVA (Argentine), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à prendre en charge l'essentiel des coûts de vérification interne des comptes incombant à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les vérificateurs devraient continuer à participer à l'élaboration de procédures de contrôle plus efficaces; il souligne toutefois que le nombre d'irrégularités découvertes est minime.
2. Il est normal que la Caisse des pensions prenne à sa charge la totalité de l'augmentation des coûts de la vérification interne des comptes de façon que 60 % de ceux-ci puissent être couverts par l'Organisation des Nations Unies et 40 % par la Caisse en attendant la parution du document définissant les arrangements administratifs entre la Caisse et l'Organisation.
3. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à fournir gratuitement à la Caisse les locaux à usage de bureaux qu'elle occupe et tout bureau supplémentaire dont elle pourrait avoir besoin jusqu'à ce que le document de réflexion soit examiné en 1998. En ce qui concerne la proposition de la Caisse concernant un partage à égalité des coûts des services de l'ordinateur central, il estime, avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), que le Secrétariat devrait attendre le document définissant les nouvelles modalités avant de modifier les arrangements de répartition des dépenses (A/52/519, par. 14). À propos de la décision du Secrétariat de ne pas prévoir de crédits dans le projet de budget-programme pour couvrir une partie des coûts des services d'ordinateur, il note que, à la fin de 1996, 64,6 % des participants actifs à la Caisse étaient fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et de ses programmes. Une telle décision pourrait, dans certains cas, entraîner une augmentation de la contribution des participants, des organisations participantes et des États Membres. La possibilité que d'autres organisations participantes puissent faire payer à la Caisse des services et des bureaux est également une cause de préoccupation car cela pourrait entraîner une augmentation importante des coûts administratifs de la Caisse et l'obliger à évaluer la viabilité de projets visant à renforcer son autosuffisance ou à la rendre entière.
4. Tenant compte du fait que les pensions constituent un élément important des conditions de service et de la gestion des ressources humaines dans toutes les organisations, le Groupe de Rio estime qu'il y a une obligation commune de coopérer de manière constructive avec le secrétariat de la Caisse pour éviter que des organisations participantes fassent des économies à son détriment.

5. M. GIERI (Secrétaire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), répondant aux observations faites par le représentant des États-Unis d'Amérique, à une séance précédente, dit que la demande de crédits supplémentaires d'un montant de 395 000 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre de mobilier et d'équipement de bureau était rendue nécessaire par la reconstruction des bureaux/postes de travail dans les locaux occupés par la Caisse. Comme il apparaît maintenant que l'Organisation des Nations Unies ne peut pas fournir d'espace supplémentaire, des bureaux/postes de travail nouveaux devront être construits dans l'espace actuel; les ressources demandées n'ont pas pour but d'améliorer les conditions de travail mais plutôt de renforcer la concentration. Des bureaux/postes de travail supplémentaires sont nécessaires pour loger les fonctionnaires dont le recrutement a été repoussé ainsi que les consultants, le personnel temporaire et les vérificateurs aux comptes.

6. Les dépenses prévues pendant les exercices biennaux précédents au titre de ce point avaient également pour but de permettre une utilisation plus intensive de l'espace de bureaux fournis à la Caisse. Avant l'exercice biennal 1990-1991, aucune ressource de la Caisse n'était utilisée pour la construction de bureaux, l'achat de mobilier et d'équipement car tous ces coûts étaient pris en charge par l'Organisation des Nations Unies en sa qualité d'organisation hôte.

7. Une étude faite en 1989 par des consultants extérieurs a démontré que l'espace alloué à la Caisse était très insuffisant et gênait le travail. Des ressources supplémentaires ont été demandées à ce moment-là pour la construction de postes de travail modulaires nécessaires aux opérations administratives et l'Assemblée générale a approuvé un montant de 1,1 million de dollars à cette fin. Le coût initial des postes de travail modulaires nécessaires au Service de gestion des investissements a été pris en charge par l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale a par la suite approuvé des ressources supplémentaires d'un montant de 259 000 dollars, bien que le coût réel ait été, en fin de compte, inférieur de 100 000 dollars à cette somme.

8. En ce qui concerne l'observation selon laquelle la Caisse devrait être soumise à un examen et à une réforme de son fonctionnement, il rappelle que celle-ci pratique depuis 1989 un examen et une réforme systématiques de son fonctionnement et a fait de grands progrès dans ce domaine. Par exemple, de nouveaux systèmes informatiques intégrés sont utilisés, avec notamment l'utilisation de disques optiques pour le stockage des données. La Caisse a pu ainsi améliorer son fonctionnement avec des augmentations modestes de son personnel, en dépit d'un accroissement rapide de sa charge de travail : au cours des cinq dernières années, le nombre des bénéficiaires a augmenté de plus de 50 %. En dépit de l'augmentation des fonds de la Caisse et d'un environnement complexe, on a pu constater une amélioration notable de l'efficacité de la gestion des investissements ainsi que du rapport coût-efficacité de cette activité.

9. M. WHARTON (États-Unis d'Amérique) demande que la déclaration du Secrétaire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies soit consignée par écrit et distribuée.

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite) (A/51/432, A/52/530 et Corr.1 et A/51/801; A/52/426 et A/52/464; A/C.5/52/12)

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/52/933; A/52/339)

10. M. RAWAT (Inde) dit que, depuis la création du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne ont déployé des efforts louables pour mettre en place un mécanisme efficace de contrôle interne. La pénurie générale de ressources aggravée par la crise financière ont donné une grande importance aux recommandations du Bureau, qui devraient permettre d'améliorer la gestion, la responsabilité et la transparence. Sa délégation appuie les efforts visant à sensibiliser le personnel à l'importance des problèmes financiers, à rationaliser les procédures, à appliquer les règles et règlements, à promouvoir des solutions économiques et à mettre fin aux irrégularités.

11. La non-observation des règlements financiers et des règles de gestion financière et les irrégularités concernant les procédures d'achat relatives aux opérations de maintien de la paix ont entraîné des pertes considérables. En attendant la réforme des procédures d'achat et la réforme des méthodes de remboursement pour le matériel appartenant au corps d'agents, des mesures doivent être prises pour éviter les pertes résultant du non-respect des règles existantes.

12. Le rapport sur les activités du BSCI (A/52/526) fait état de gaspillage dû à des déficiences dans le contrôle des stocks, les mesures prises au coup par coup pour l'administration des opérations sur le terrain et dans le peu de soins apportés à la constitution des effectifs d'unités subsidiaires importantes. Il se demande comment de telles situations peuvent perdurer; l'efficacité du BSCI sera jugée à l'aune des réformes réelles qu'il réalisera.

13. Les observations du Bureau concernant le personnel international contractuel font état de graves lacunes dans le contrôle de gestion : les procédures établies pour lancer les appels d'offres ont été négligées, les contrôles financiers des contractants sont insuffisants et, dans certains cas, des sommes excessives ont été payées.

14. Il note avec inquiétude la persistance des déficiences déjà relevées par le Comité des commissaires aux comptes en 1994 en ce qui concerne le recrutement des experts et des consultants. Il est urgent de procéder à des modifications structurelles, de rationner les activités et de renforcer l'obligation redditionnelle. Les recommandations principales du BSCI doivent être appliquées d'urgence et intégralement.

15. Sa délégation croit comprendre que le rapport sur le Centre international du commerce CNUCED/OMC (A/51/933) n'a pas été examiné par le Groupe consultatif conjoint CNUCED/OMC sur le Centre international du commerce, ni par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il se demande s'il serait approprié pour l'Assemblée générale d'examiner cette question sans disposer des

/...

observations du CDI, de la CNUCED et de l'OMC puisque le CDI est un organe subsidiaire commun de l'OMC et de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci agissant par l'intermédiaire de la CNUCED.

16. M. SHIN (République de Corée) dit que le Bureau des services de contrôle interne est devenu un élément important de la culture de gestion. Il a apporté une contribution énorme à la création d'un environnement de travail sain et ses rapports ont été extrêmement utiles pour l'élaboration de réformes. Une coopération avec des organes de contrôle extérieurs renforcerait encore l'importance de ses travaux.

17. Les activités du Bureau ont permis de réaliser des économies importantes et le taux d'application de ses recommandations est élevé, mais il faut parvenir à un taux d'application optimal. Le Bureau devrait mettre en place un système de contrôle informatisé pour assurer le suivi de ses recommandations. M. Shin est préoccupé à ce sujet par les réserves des directeurs de programme et appuie l'application d'un système d'examen par les pairs au sein du Bureau, car l'application des recommandations serait plus facile si elle tenait compte de l'avis des directeurs de programme.

18. Il est satisfaisant de voir que le Bureau est devenu un partenaire pour des fonds et des programmes gérés de manière distincte. Le contrôle interne des fonds et des programmes en a, de ce fait, été amélioré. Dans ce domaine, le rapport sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne pour les fonds et les programmes opérationnels (A/51/801) mérite d'être pris sérieusement en considération et il approuve les opinions exprimées par le Conseiller juridique dans le document A/C.5/52/12. Il espère que le projet de directives sur le contrôle et l'évaluation du programme sera rapidement mis au point, car ces directives seront très utiles aux chefs de département.

19. Le BSCI devrait donner la priorité aux domaines présentant des risques élevés et mettant en jeu des sommes importantes, tels que le maintien de la paix, les activités humanitaires, les achats et les organismes nouvellement créés. Il est décevant de constater que ces contrôles internes ne fonctionnent pas de manière satisfaisante dans de nombreuses opérations de maintien de la paix, et le Bureau devrait continuer à relever les faiblesses dans ce domaine. Les déficiences notées dans les procédures d'achat sont également inquiétantes et demandent un examen complémentaire. Les recommandations du Bureau concernant les graves problèmes de fonctionnement et les irrégularités de gestion dans presque tous les domaines d'activité des tribunaux internationaux devraient être appliquées rapidement.

20. Tout en mettant en évidence les défauts de l'Organisation, le Bureau ne devrait pas pour autant faire oublier l'importance qu'il y a à reconnaître les résultats satisfaisants obtenus par des organisations et leur personnel, car cela est bon pour le moral et encourage les autres. Le Bureau devrait faire des recommandations dans tous les domaines - la gestion, l'organisation et les finances.

21. M. Shin se félicite du rôle actif et concret joué par le Bureau dans l'effort de réforme. Il a contribué à la décentralisation au sein du système des Nations Unies ainsi qu'à la rationalisation et au renforcement des règles et règlements et ils'est préoccupé de la nécessité d'améliorer la qualité de la

communication horizontale au sein du Secrétariat, améliorant par là la coordination et réduisant les doubles emplois. Il exprime l'espoir que le Bureau élargira son rayon d'action dans le domaine des réformes.

22. Enfin, comme les médias tendent à s'intéresser uniquement aux aspects plus controversés du travail de contrôle, ce qui contribue à jeter une lumière peu favorable sur l'Organisation, il devrait veiller à donner une image mieux équilibrée de l'Organisation des Nations Unies.

23. M. NAMBURETE (Mozambique) note avec préoccupation que les insuffisances du contrôle interne persistent dans de nombreux domaines. La création du Bureau des services de contrôle interne a donné à l'Organisation un organe indépendant de contrôle interne qui manquait depuis des décennies, et il exprime l'espoir que le caractère indépendant de ce Bureau sera maintenu et développé.

24. Le Bureau a contribué à sensibiliser le personnel aux questions financières, à rationaliser les activités administratives et à promouvoir les réformes structurelles ainsi qu'à améliorer la gestion, l'obligation redditionnelle et la transparence. Sa création entre dans le cadre du processus de réforme et constitue un outil précieux. Les efforts déployés par le Bureau pour coopérer avec d'autres organes de contrôle permettraient d'obtenir des services de contrôle complets.

25. L'amélioration du taux d'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne est encourageante. Il faudrait rationaliser la décentralisation des fonctions et la délégation de pouvoir de New York à Genève, Vienne et Nairobi, en y joignant des activités de formation et des prises de contacts accompagnées de la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces pour permettre de contrôler que l'autorité déléguée est correctement exercée. Des communications efficaces sont indispensables à cette fin.

26. Les règles et règlements régissant l'Organisation ont besoin d'être simplifiés et rationalisés d'urgence. Tels qu'ils sont, ils tendent à profiter à ceux qui sont responsables des irrégularités de gestion et d'autres irrégularités de diverses natures. Il ne faut donc pas être surpris si des irrégularités graves se sont produites dans de nombreux domaines du fait des faiblesses du contrôle interne. Les mesures correctives en cours doivent être renforcées pour le bien de l'Organisation.

27. M. GJESDAL (Norvège) dit que la publication du rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/52/426) donne la possibilité aux médias de mettre en évidence des activités critiquables; un journal important en a récemment conclu que la corruption est endémique aux Nations Unies, décrivant un monde de petite criminalité que toutes les personnes travaillant aux Nations Unies auraient tendance à considérer comme normale. Ce fait prouve cependant que le contrôle interne à l'Organisation des Nations Unies fonctionne correctement et a des incidences positives pour l'Organisation.

28. La délégation norvégienne approuve le projet d'augmentation de ressources pour le Bureau pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi que les efforts déployés pour assurer une coordination avec d'autres organes de contrôle de façon à fournir des services de contrôle complets. Les recommandations du Bureau ont contribué à apporter des changements positifs dans les méthodes de gestion du

système des Nations Unies. La suite à donner aux recommandations des services de contrôle est une fonction essentielle et souvent négligée et à laquelle il conviendrait de donner davantage d'importance. M. Gjesdal note qu'un nouveau système informatisé de contrôle permet maintenant de suivre l'application des recommandations du Bureau; il espère que ce système pourra être appliqué par l'autres organes de contrôle dont les recommandations ont très souvent souffert d'une absence de mise en œuvre.

29. Les directives concernant le contrôle et l'évaluation des programmes seront bientôt publiées et permettront de mettre en place des systèmes de contrôle pour chaque département. Il est à regretter que cette tâche ait été entreprise au départ avec un budget très limité.

30. Les recommandations du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne concernant la décentralisation et la délégation de pouvoirs (A/52/426, préface) démontrent la nécessité d'activités de formation et d'un mécanisme efficace de contrôle. Les efforts déployés pour rationaliser la masse accumulée de règles et de réglementations méritent d'être appuyés sans réserve et il faut se féliciter de la conclusion du Secrétaire général adjoint selon lequel les communications horizontales au sein du Secrétariat se sont considérablement améliorées. Par ailleurs, le problème lancinant de l'absence de communication entre le Siège et les autres lieux d'affectation et la fragmentation géographique du système des Nations Unies sont autant de questions préoccupantes. Il s'agit là d'un domaine où le processus de réforme doit s'appliquer vigoureusement.

31. La délégation norvégienne appuie la priorité donnée par le Bureau aux quatre principaux domaines de contrôle et estime que cette tactique devrait continuer à avoir des effets positifs et des effets de dissuasion. Elle approuve l'accent mis sur la consultation des clients et un système de contrôle de la qualité pour la surveillance. L'application de certains types de recommandations peut bien entendu prendre du temps, car il faut se conformer à une procédure stricte.

32. Le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés (HCR) est en général bien géré. Son Comité permanent examine régulièrement les questions de contrôle. Ses opérations essentiellement sur le terrain constituent un problème pour le contrôle, car elles impliquent la dépendance à l'égard d'organisations non gouvernementales (ONG) en tant que partenaires opérationnels. Sa délégation approuve l'utilisation de partenaires opérationnels, notamment les ONG norvégiennes, pour des opérations sur le terrain ainsi que les efforts conjoints pour améliorer les procédures relatives à la transparence et au contrôle interne. Le rapport annuel sur les activités du BSCI montre clairement que ces efforts doivent être renforcés. Dans ce contexte, le mémorandum d'accord signé entre le Bureau et le HCR et la fourniture de services de contrôle interne sont les bienvenus, de même que le projet visant à adjoindre des contrôleurs résidents pour toutes les grandes opérations sur le terrain du HCR, ce qui nécessiterait une augmentation du personnel des deux organes; il faut espérer que cela ne taxera pas trop lourdement les ressources du BSCI.

33. Le Bureau a fait plusieurs recommandations concernant les contrôles internes des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin de limiter les

abus. Le rapport a confirmé que l'administration de l'UNRWA prenait en fait des mesures correctives pour y mettre fin.

34. M. DEINEKO (Fédération de Russie) dit que sa délégation appuie le renforcement du mécanisme de contrôle et de vérification de l'Organisation des Nations Unies et a félicité le BSCI pour ses activités, en particulier celles qui avaient permis de réaliser des économies. Il approuve les domaines prioritaires énumérés au paragraphe 18 du rapport (A/52/426), en particulier les achats, domaine où les tentations de commettre des fraudes sont nombreuses. Les activités de contrôle ne peuvent pas cependant produire de résultat si les recommandations du Bureau ne sont pas mises en œuvre. Le taux d'application est généralement satisfaisant, et le système informatisé permettant de le vérifier devrait renforcer l'efficacité de la gestion.

35. Il est normal que le Bureau ne s'engage pas pour l'instant dans des décisions de gestion concernant la réforme du système des Nations Unies. Le Secrétaire général a déjà opéré des remaniements structurels au Secrétariat et il faut espérer que les recommandations du BSCI concernant les anciennes structures, notamment le Département des affaires humanitaires, seraient dûment prises en considération lors de la restructuration.

36. Sa délégation appuie la recommandation tendant à ce que des mesures décisives soient prises pour résoudre le problème de la fragmentation et de l'absence de communication entre le Siège et les autres lieux d'affectation. Elle approuve également la vérification des missions et des opérations de maintien de la paix, car elle se préoccupe des nombreuses violations des règlements financiers et des règles de gestion financière dans ces domaines. Encore plus préoccupante est l'implication directe de fonctionnaires des Nations Unies dans les malversations. Après enquête, les personnes trouvées coupables des violations mentionnées par le Bureau devraient être punies. Sa délégation examine attentivement les rapports du Bureau sur certains sujets et certains contrôles et approuve la décision de la Commission de les examiner au titre des points de l'ordre du jour pertinents. Il attend avec impatience la présentation d'autres rapports au cours de la session afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réforme des arrangements d'achat et de l'utilisation de consultants.

POINT 138 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE (A/52/519/Add.5 et Corr.1; A/52/546)

37. M. HOSANG (Directeur de la Division du financement des opérations de maintien de la paix) dit que les besoins supplémentaires de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 s'élèvent à un montant brut de 10,6 millions de dollars et correspondent à deux objectifs : le recrutement de 120 policiers chargés d'enquêter sur les violations de droits de l'homme commises par les membres de la police relevant des autorités locales (7,9 millions de dollars); et le transfert de la responsabilité de l'appui central fourni jusqu'ici par la force de paix des Nations Unies (FPNU) (2,7 millions de dollars). Comme il est signalé au paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général (A/51/519/Add.5 et Corr.1), le Comité consultatif a approuvé l'engagement d'un montant brut de 3 millions de dollars pour ces deux activités. Au paragraphe 11 de son dernier rapport (A/52/546), le Comité consultatif estime qu'il n'est pas nécessaire

d'ouvrir un crédit additionnel en sus d'un montant brut de 178,9 millions de dollars déjà ouvert pour la même période par l'Assemblée générale et que toute demande supplémentaire qui ne pourrait pas être satisfaite par imputation sur le crédit déjà ouvert devra être dûment expliquée et motivée dans le rapport d'exécution concernant la Mission pour la période considérée.

38. La Commission devra s'occuper de cette question au cours de consultations informelles, car il est difficile pour le Secrétariat de voir comment il pourrait dépenser des sommes allant au-delà des 178,9 millions de dollars sans violer le règlement financier et les règles de gestion financière.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite) (A/52/6/Rev.1 (Vol.II), A/52/7 (chap. II, parties VIII à X) et A/52/16 et Add.1)

Chapitre 27. Services administratifs (suite)

Chapitre 27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion (suite)

Chapitre 27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (suite)

Chapitre 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines (suite)

Chapitre 27D. Services d'appui (suite)

Chapitre 27E. Services de conférence (suite)

Chapitre 27F. Administration (Genève) (suite)

Chapitre 27G. Administration (Vienne) (suite)

Chapitre 27H. Administration (Nairobi) (suite)

39. M. MADDENS (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie, auxquels s'ajoute la Norvège), dit qu'il y a deux questions importantes pour l'Union européenne : la capacité du Secrétaire général à trouver des méthodes de gestion modernes et son intention de créer un fonds de développement alimenté par les économies provenant de la réduction des coûts administratifs. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a énuméré un certain nombre d'obstacles qui gênent l'analyse du chapitre 27, notamment l'absence d'information sur les projets pilotes visant à tester les nouveaux systèmes de gestion. L'Union européenne appuie ces innovations et exprime l'espoir que le Secrétaire général fera des propositions en temps utile. Elle se félicite également de son intention de créer un fonds de développement, mais ce projet demande à être plus élaboré.

40. La transformation du Département de l'administration et de la gestion en Département de la gestion n'est pas une simple modification esthétique, mais le symbole d'un style de gestion nouveau. L'Union européenne a déjà exprimé sa

préoccupation au sujet du vieillissement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et de la réduction du nombre de postes aux niveaux inférieurs. Elle note cependant avec satisfaction que plus de 40 % de fonctionnaires recevront une formation au cours du prochain exercice biennal, même si le Comité consultatif estime que ce nombre devrait être doublé; il fait remarquer que la formation ne représente que 0,8 % des dépenses totales de personnel. L'Union européenne se félicite également de la proposition du Directeur général concernant la formation aux langues officielles et aux langues de travail, mais elle aimerait savoir si cette formation est donnée pour tenir compte des plans de carrière des fonctionnaires. Il est également positif de noter que 1 000 fonctionnaires doivent recevoir une formation visant à les sensibiliser à la question de la discrimination dont souffrent les femmes. Il partage les craintes du Comité consultatif au sujet de la réduction des ressources allouées à la Section des examens et des tests. Le départ à la retraite de plus de 6 000 fonctionnaires à moyen terme et le souci d'assurer une meilleure répartition géographique et une meilleure parité entre les sexes au Secrétariat jouent en faveur d'une augmentation des ressources pour cette section.

41. L'Union européenne prie instamment le Secrétaire général de continuer à développer l'utilisation des technologies nouvelles et partage les préoccupations du Comité consultatif concernant la nécessité de renforcer la coordination technologique entre le Siège et les autres lieux d'affectation. Cette coordination devrait s'étendre à l'ensemble du système des Nations Unies où la normalisation des systèmes informatiques permettrait d'économiser de l'argent et du temps. Le Groupe de travail sur l'informatique pourrait remplir les tâches du Groupe de travail sur les technologies informatiques dont la création est recommandée par le CCQAB. L'Union européenne note l'intention du Secrétaire général d'entreprendre la production de CD-ROM de la documentation disponible sur système de disques optiques; la vente d'abonnements au système pourrait constituer une bonne source de revenu. La demande du Comité consultatif pour que les possibilités du système soient explorées en ce qui concerne le stockage de documents mérite l'attention du Secrétaire général.

42. Pour ce qui est de la Division des achats et des transports, le Comité consultatif a noté que l'Organisation avait rarement recours à des appels d'offres publics et que les soumissions proviennent presque toujours d'une liste restreinte de contractants (A/52/7, par. VIII.118). Cette situation est inacceptable; la Division doit faire tout ce qui est en son possible pour faire connaître largement ses appels d'offres et mettre à jour régulièrement sa liste de fournisseurs. Les réformes proposées par le Secrétaire général dans ce domaine doivent être appliquées rapidement.

43. La qualité de l'interprétation et de la traduction aux Nations Unies doit être maintenue et les délais dans l'élaboration des documents doivent être éliminés. Le recours croissant à l'autorévision pour les traducteurs est une source de préoccupation en ce qui concerne la qualité. L'utilisation de systèmes de traduction assistée par ordinateur devrait accélérer le processus de traduction des documents et réduire le nombre de plaintes des États Membres tout en élargissant les possibilités de traduction à distance. Il ne faut cependant pas que les économies se fassent au détriment de la qualité. Il convient donc de respecter les règles concernant la révision des textes et de continuer à recruter et à former des traducteurs et des réviseurs, avec les moyens budgétaires correspondants. Le nombre de documents a été réduit de 14 % et des

réductions ultérieures sont possibles grâce à l'application d'innovations technologiques.

44. Pour terminer, l'Union européenne répète le vœu que s'instaure un nouveau climat de confiance entre le Secrétariat et les États Membres.

45. M. YAMAGIWA (Japon) dit que sa délégation est préoccupée de lire au tableau 27B.11 que tous les postes relevant des services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix sont financés par des ressources extrabudgétaires. Les postes des membres du personnel remplissant ces fonctions essentielles devraient être financés au moyen du budget ordinaire.

46. Elle est également préoccupée d'apprendre au paragraphe 27C.57 que quatre postes de la Division des services de spécialistes doivent être supprimés, dont deux dans la Section des examens et des tests. Cette décision risque d'être en désaccord avec les priorités de l'Organisation, car cette section s'occupe essentiellement des concours nationaux qui se sont révélés être des instruments utiles pour recruter les candidats les mieux qualifiés dans les États Membres sous-représentés. Le plan à moyen terme prévoit le maintien des examens pour les postes aux niveaux P-2 et P-3 et l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'il en soit ainsi. Le Secrétaire général a lui-même souligné la nécessité de faire des progrès notables en matière de représentation géographique et de recrutement des femmes. Il paraît donc difficilement compréhensible que le Secrétariat propose actuellement une telle réduction de personnel. La délégation japonaise partage les doutes du Comité consultatif dans ce domaine.

47. En ce qui concerne les tableaux 27D.11 et 12, qui indiquent que les postes nécessaires au Système intégré de gestion (SGI) seraient maintenant financés au titre du budget ordinaire, il déclare que sa délégation souhaiterait avoir des éclaircissements sur la situation actuelle et sur la stratégie de développement ultérieur du SGI.

48. M. OKOTH OYUGI (Kenya), se référant au chapitre 27H, déclare que les rapports présentés à la Commission ne laissent aucun doute quant aux problèmes financiers et aux problèmes de gestion considérables auxquels l'Office des Nations Unies à Nairobi doit faire face. Il apparaît cependant que certains de ces problèmes proviennent des politiques ou des pratiques du Secrétariat, par exemple le financement de l'Office de Nairobi au moyen du Fonds des Nations Unies pour l'environnement et la Fondation des Nations Unies pour Habitat plutôt qu'au moyen du budget ordinaire. En outre, comme le Fonds et la Fondation voient leurs ressources diminuer, ils ne peuvent pas réaliser leurs programmes et financer en même temps l'Office.

49. Les problèmes de l'Office de Nairobi ne sont pas nouveaux. Étant donné cependant la longue expérience du Secrétariat en ce qui concerne la gestion des offices de New York, de Genève et de Vienne, il devrait pouvoir résoudre les problèmes de Nairobi. La délégation kényenne partage l'avis exprimé au cours d'une séance antérieure par le représentant de l'Égypte, selon lequel le Secrétariat devrait s'occuper sérieusement de ces questions.

50. Mme SHEAROUSE (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se félicite que les directeurs de programme du Département de l'administration et de la gestion

aient déclaré que le Département jouerait un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet du Secrétaire général concernant la transformation de la gestion de l'Organisation des Nations Unies. Le Département a correctement défini ses tâches de gestion prioritaires, et les économies prévues dans la plupart des domaines administratifs montrent que le Secrétariat s'est occupé sérieusement de la question de l'obtention d'une réduction notable des coûts généraux.

51. Sa délégation note au paragraphe 27A.6 du projet de budget-programme que le poste P-4 supplémentaire prévu pour le secrétariat de la Cinquième Commission sera obtenu par la suppression d'un autre poste P-4 dont le titulaire occupe des fonctions différentes au sein du Bureau de Secrétaire général. Elle se demande quelles étaient les fonctions de ce dernier poste.

52. En ce qui concerne le chapitre 27C, elle déclare que sa délégation souhaiterait avoir des éclaircissements sur l'augmentation de 300 % dans les autres dépenses de personnel et sur l'augmentation de 25 % des frais de voyage pour la Division des services de spécialistes. Il y avait également une augmentation de 85 % au titre de la formation et du perfectionnement du personnel pour la formation technique et l'appui au déroulement des carrières; elle se demande quels coûts incombent à l'Organisation, outre les traitements et l'assistance temporaire générale, pour financer le congé sabbatique des fonctionnaires. Sa délégation aimerait également savoir quelle est la différence entre les professeurs de langues à temps complet et les professeurs à temps partiel, ainsi que les périodes où les professeurs à temps partiel sont nécessaires.

53. Pour ce qui est du chapitre 27E, sa délégation se félicite de l'amélioration de l'utilisation des services de conférence, mais note que le nombre de réunions prévues pour l'exercice biennal à venir est supérieur à celui de l'exercice biennal actuel. Elle exprime l'espoir que cette augmentation n'est pas le signe d'une tendance nouvelle.

54. En ce qui concerne le paragraphe 27F, où l'on peut lire que les ressources nécessaires au SGI incluent un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux, elle aimerait savoir si ces deux postes s'ajoutent aux 29 postes du SGI proposés pour transformation.

55. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), elle aimerait savoir à quoi correspondent les 31 700 dollars demandés au paragraphe 27G.26 au titre du personnel temporaire, pour couvrir la part revenant à l'Office des dépenses liées aux services d'un conseiller du personnel. Elle aimerait également savoir le montant de la part de l'Office dans le financement d'une étude actuarielle mentionnée au paragraphe 27G.27.

56. Passant au chapitre 27H, elle demande si le projet de budget pour l'Office des Nations Unies à Nairobi tient compte du nouveau barème des salaires des agents des services généraux. Sa délégation aimerait également avoir des informations sur les états de paie totaux de Nairobi, y compris pour l'assistance temporaire générale et les consultants. Elle redemande que des mesures immédiates soient prises pour réduire les graves problèmes de gestion à Nairobi.

57. Mme Daes (Grâce), Vice-Présidente, prend la présidence.

58. M. SIAL (Pakistan) dit qu'en ce qui concerne les propositions de réduction de postes au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, sa délégation partage l'opinion exprimée par le Comité consultatif au paragraphe VIII.26 de son rapport. Elle se préoccupe à ce propos des effets négatifs des réductions de personnel mentionnées au paragraphe 53 du document A/C.5/51/53. Ces déficiences ne doivent pas se retrouver au cours du prochain exercice biennal; il est important d'examiner la situation dans ce domaine, comme le recommande le Comité consultatif. Le Contrôleur a indiqué que les réductions de personnel proposées s'expliquent par des réductions budgétaires générales. Il incombe cependant au Secrétaire général de présenter des projets de budget tenant compte du coût total pour assurer la mise en œuvre intégrale de tous les programmes et activités prévus. La délégation pakistanaise partage également le point de vue du Comité consultatif en ce qui concerne les réductions de ressources prévues pour les examens et les tests (A/52/7, par. VIII.34).

59. Il se préoccupe également des possibilités de graves conflits d'intérêts que comporte l'utilisation de personnel fourni à titre gratuit dans le domaine des achats (A/52/7, par. VIII.67 et VIII.116). Bien que la réforme accomplie dans le domaine des achats ait réduit le nombre de postes nécessaires, la proposition de supprimer 11 postes tout en maintenant cinq personnes fournies à titre gratuit doit être examinée en tenant compte de la résolution 51/243 de l'Assemblée générale et des recommandations du Comité consultatif.

60. Il souhaite savoir si l'Organisation des Nations Unies fournit des espaces de bureaux aux institutions spécialisées et à d'autres organes du système des Nations Unies et si, dans l'affirmative, ce service est fourni à un taux fixe ou variable ou gracieusement. Pour terminer, il appuie la proposition tendant à ce que des installations de conférence par vidéo soient installées pour le Comité consultatif.

61. M. TOURE (Mali) se dit préoccupé de la situation administrative et financière de l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi que de la proposition de réduire les crédits du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Il appuie la déclaration faite par le représentant du Kenya.

62. M. SOONG CHULL SHIN (République de Corée) dit qu'il appuie sans réserve la déclaration du représentant du Japon concernant la suppression de deux postes de la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines. Ces postes devraient être maintenus compte tenu de la nécessité d'organiser des concours au niveau national.

63. Mme FAHMY (Égypte) dit que, en ce qui concerne le chapitre 27D, elle ne peut pas approuver la proposition du Secrétaire général de transformer 29 postes temporaires en postes permanents, car la règle habituelle concernant la répartition géographique équitable n'a pas été appliquée. Elle se demande comment le Secrétariat peut justifier cette proposition compte tenu de la nécessité de respecter ce principe.

64. À propos du chapitre 27E, elle note que le montant global des ressources pour l'ONUDI et l'AIEA a diminué en partie à cause de l'introduction d'un système de budgétisation nette pour les services de conférence à Vienne

(par. 27E.9). Elle émet des réserves en ce qui concerne ce système et demande comment le Secrétariat peut justifier la réduction proposée des ressources pour les réunions de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Si le montant total des ressources est fondé non pas sur la demande estimative en services de conférence mais sur l'expérience de l'exercice biennal précédent, elle se demande pourquoi des ressources sont accordées pour 3 851 réunions seulement, alors que 4 605 réunions ont été tenues en 1996-1997.

65. Bien que le Comité consultatif estime, au paragraphe VIII.137 de son rapport, que la suppression proposée de 197 postes aux services de conférence ne devrait pas avoir d'incidence négative sur la capacité des services d'interprétation et de traduction, elle pense, quant à elle, que cette réduction aura nécessairement des incidences. Elle prie le Secrétariat de fournir le détail des postes à supprimer dans les services d'interprétation et de traduction en indiquant là où des coupes seront réalisées, quels services de langues seront touchés et le nombre de postes supprimés à chaque niveau. Il ressort du paragraphe 27.E.50 a) i) du projet de budget-programme que les six langues officielles de l'Organisation ne seraient pas traitées de la même manière en ce qui concerne les comptes rendus analytiques; elle demande ce qui signifie la phrase "traduction de ces comptes rendus dans les autres langues".

66. Elle rappelle pour terminer que les participants à la première Conférence des parties à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification dans les pays qui souffrent de grave sécheresse et/ou de désertification, en particulier en Afrique, ont décidé de demander à l'Assemblée générale de prévoir 1 million de dollars pour le coût des services de conférence, à imputer sur le budget ordinaire pour l'exercice biennal 1998-1999; elle demande si cette demande a été prise en considération.

67. Mme CHEN YUE (Chine) dit que, compte tenu de la nécessité de traiter les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies d'une manière égale, elle aimerait également avoir des éclaircissements sur les dispositions qui auraient éventuellement été prises pour la traduction de comptes rendus analytiques des conférences et des réunions en chinois et en arabe.

68. M. CHINVANNO (Thaïlande) réaffirme l'importance que sa délégation attache aux programmes de formation du personnel. Il partage les opinions exprimées par les représentants du Japon et de la République de Corée en ce qui concerne la réduction prévue de postes à la Section des examens et des tests. Il pense, comme le Comité consultatif, qu'il faut élaborer une politique à long terme sur la gestion des archives et des dossiers et se déclare préoccupé par l'information contenue au paragraphe VIII.128 de son rapport, selon laquelle l'application aux archives des politiques et procédures existantes ne progresse pas du fait de l'absence de ressources adéquates et du faible degré de priorité accordé à cette activité. Les archives et les dossiers sont utiles aux délégations ainsi qu'à la recherche extérieure sur les Nations Unies, et il exprime l'espoir que le niveau de ressources demandé pour l'exercice biennal 1998-1999 sera suffisant compte tenu de l'évolution des systèmes de gestion des dossiers et du développement rapide de l'informatique.

69. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit qu'il s'associe à la délégation du représentant égyptien. En ce qui concerne le programme de langues, il rappelle le paragraphe 7 de la résolution 50/11 de l'Assemblée générale concerne

le multilinguisme et exprime l'espoir que les six langues officielles seront traitées de la même manière dans ce programme.

70. En ce qui concerne le chapitre 27D, il pense, comme le représentant égyptien et le Comité consultatif, que les 29 postes temporaires mentionnées au paragraphe 27D.46 ne devraient pas être transformés en postes permanents tant que le Secrétariat n'aura pas expliqué pourquoi le choix n'a pas été soumis au principe de la répartition géographique. Il demande si les postes d'agent des services généraux qui devaient être transformés en postes d'administrateur sont soumis au principe de la répartition géographique.

71. Il est préoccupé par le projet de suppression de 197 postes relevant du chapitre 27E et appuie la demande de la délégation égyptienne concernant la répartition des économies à faire, et l'explication de la manière comment on pourrait maintenir la capacité de traduction et d'interprétation en dépit de ces réductions.

72. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que, en ce qui concerne le chapitre 27A, les postes P-4 qui doivent être transférés au secrétariat de la Cinquième Commission étaient jusqu'ici affectés à l'appui général au Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion.

73. Les réductions de postes prévues à la Section des examens et des tests, au chapitre 27C, ne traduisent pas une intention de réduire au cours de l'exercice biennal à venir le nombre des concours nationaux, mais plutôt de renforcer l'utilisation des systèmes de conférence par vidéo et des commissions régionales comme centres de tests. Le renforcement de l'assistance temporaire générale pour le Bureau de gestion des ressources humaines a été proposé parce que le SGI n'est pas totalement opérationnel dans les bureaux hors Siège et qu'il y a encore des bases de données distinctes; cette charge de travail supplémentaire est appelée à disparaître. L'augmentation proposée de fonds pour les voyages pour la Division des services de spécialistes est due essentiellement aux besoins prévus de la Section des politiques en matière de rémunération et de classement des emplois; il convient de noter que les frais de voyage des autres sous-programmes du Bureau ont été notablement réduits.

74. En ce qui concerne le chapitre 27D, un rapport intérimaire sur le SIG sera présenté bientôt. La proposition de transformation de postes du SIG montre que la phase de développement du système, pour laquelle une assistance temporaire a été nécessaire, arrive à son terme; le moment est venu de créer des postes permanents pour faire fonctionner le système. L'assistance temporaire n'a pas été soumise au principe de la répartition géographique, mais ce principe sera appliqué pour la création des postes permanents prévus. Le poste P-5 de coordonnateur du SIG à Genève n'est pas compris parmi les 29 postes mentionnés au paragraphe 27D.46 du projet de budget-programme, car il s'agit d'un poste redéployé et non d'un poste nouveau.

75. En ce qui concerne les services de conférence (section 27E), il convient de noter que si les comptes rendus analytiques sont établis à tour de rôle en anglais, français, russe ou espagnol seulement, ils sont traduits dans les cinq autres langues officielles, y compris l'arabe et le chinois, et chaque compte rendu analytique paraît simultanément dans chacune de ces langues. Le projet de réduction de postes ne devrait pas toucher les services de conférence, car le

budget a tenu compte de l'hypothèse que le niveau de la documentation et le nombre des réunions resteraient stables; les ressources demandées devraient donc être suffisantes. Les projections concernant les réunions de l'ONUDI ont été fournies par l'ONUDI elle-même, laquelle éprouve des difficultés financières graves.

76. Il n'est pas au courant de la résolution adoptée à la Conférence des parties de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification; il pense qu'elle sera examinée par la Deuxième Commission qui fera la recommandation appropriée à la Cinquième Commission.

77. La réponse à la question sur la fourniture d'espaces de bureaux se trouve à la section 2 des recettes, qui montre que les recettes de l'Organisation prévues pour l'exercice biennal 1998-1999 pour la location de locaux à des institutions spécialisées ou à d'autres organismes à New York et dans d'autres lieux d'affectation s'élèveraient à 12 millions de dollars.

78. Le coût de l'étude sur l'assurance médicale à l'Office des Nations Unies à Vienne est partagé à égalité entre le budget de l'ONUDI et le budget ordinaire de l'ONU; le montant de 18 600 dollars représente la part de l'Organisation des Nations Unies. De même manière, le montant des ressources demandées au titre de l'assistance temporaire pour le Bureau du conseiller du personnel à Vienne représente la part de l'ONU du montant total.

79. L'Office des Nations Unies à Nairobi est l'un des rares offices où aucune réduction de personnel n'a été proposée au titre du budget ordinaire. Cet office est financé en partie par le PNUE et Habitat, car nombre d'activités du PNUE sont financées avec des ressources extrabudgétaires. Des arrangements analogues s'appliquent au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

80. Mme FAHMY (Égypte) dit que, compte tenu des explications données par le Contrôleur, il conviendrait de supprimer, dans le texte anglais du paragraphe .50 a) i), le mot "required" qui suit le membre de phrase "translation of such records into the other languages".

81. Mme EMERSON (Portugal) dit qu'elle est préoccupée par le projet de réduction du personnel de la Section des examens et des tests du Bureau de gestion des ressources humaines. L'Assemblée générale a décidé que ces examens sont le moyen le plus approprié de recrutement de personnel jeune. L'absence de coordination entre les responsables des examens et ceux du recrutement entraîne cependant de longs délais pour le recrutement des candidats qui ont été choisis au moyen des examens; dans de nombreux cas, au moment où un poste est offert à un candidat, celui-ci n'est plus disponible. La réduction du nombre de postes P-2 et P-3 est également préoccupante de ce point de vue. Il n'y a pas de raison d'organiser des examens pour recruter des jeunes s'il n'y a pas pour eux de poste de début.

82. M. SOONG CHULL SHIN (République de Corée) exprime l'appui de sa délégation pour la déclaration du représentant portugais et dit que la suppression de deux postes à la Section des essais et des tests du Bureau de gestion des ressources humaines ne devrait pas être liée à celle des essais par vidéo ou au rôle croissant donné aux concours régionaux.

Chapitre 28. Contrôle interne

83. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare, en présentant le rapport du Comité consultatif sur le chapitre 28 du projet de budget-programme (A/52/7 (chap. II, partie IX)), que le Comité est persuadé que le fait d'utiliser du personnel gratuit au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) n'est pas approprié et devrait être évité. Le Comité consultatif est en outre persuadé que la prévision selon laquelle le Bureau devrait traiter 450 cas supplémentaires paraît peu réaliste. Si ce nombre n'est pas atteint, des économies pourraient être réalisées.

84. M. CHINVANNO (Thaïlande), Vice-Président du Comité du programme et de la coordination, dit en présentant les sections pertinentes du rapport de ce comité (A/52/16) que celui-ci recommande que l'Assemblée générale approuve le texte du programme du chapitre 28 sous réserve des modifications proposées dans le rapport.

85. M. MADDENS (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie ainsi que du Liechtenstein), que les rapports présentés par le BSCI montrent qu'il est devenu partie intégrante de l'Organisation et un instrument précieux. Le Bureau n'est pas un mécanisme conçu pour faire des coupes dans le budget. Son rôle est de repérer des gaspillages et de permettre à l'Organisation des Nations Unies de gérer ses ressources avec plus d'efficacité.

86. L'Union européenne a noté le projet de renforcement des ressources au titre du budget ordinaire pour le BSCI par rapport à l'exercice biennal précédent. Cette augmentation tient compte en fait du coût des mesures qui ont déjà été mises en œuvre au cours de l'exercice biennal 1996-1997, en particulier le recrutement de personnel nouveau. Le Bureau est relativement nouveau et il ne fonctionne pas encore à plein régime. Les mécanismes de contrôle interne ne sont pas encore aussi développés dans le système des Nations Unies que dans d'autres institutions privées ou publiques.

87. Étant donné que les activités de l'Organisation des Nations Unies s'étendent sur la terre entière, il est normal que le BSCI fasse des contrôles au Siège, aux autres lieux d'affectation et sur le terrain. L'Union européenne approuve la pratique de l'envoi d'inspecteurs sur le terrain, en particulier dans les missions de maintien de la paix.

88. En ce qui concerne le nombre d'affaires que le BSCI pourrait traiter, l'Union européenne note que le total pour 1997 concerne uniquement le premier trimestre de l'année et ne peut donc pas constituer un chiffre de base valable. La base quantitative pour l'analyse de la charge de travail n'est pas suffisante pour juger des besoins réels du sous-programme 4. Les cas dont le Bureau est saisi varient considérablement. La Section des enquêtes devrait en outre recommander des politiques et des mesures propres à favoriser l'utilisation économique et rentable des ressources, fondée sur les résultats des enquêtes (A/52/6/Rev.1, par. 28.62 c). Cet élément novateur du mandat de la Section n'est pas encore suffisamment développé du fait de la charge de travail de la Section et de ses effectifs actuels.

89. M. GJESDAL (Norvège) dit que le BSCI a un rôle clef à jouer pour améliorer les modes de gestion de l'Organisation des Nations Unies. Il faut donc lui donner les ressources dont il a besoin pour être efficace et sa délégation appuie le projet d'augmentation de ressources et de postes budgétaires. Il faudrait établir une coopération sans cesse plus étroite entre tous les organes de contrôle du système des Nations Unies.
90. M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran) et M. ATIYANTO (Indonésie) disent que le BSCI n'a pas mandat de modifier les programmes ou les objectifs de l'Organisation. Il conviendrait donc de supprimer, au paragraphe 28.17 du projet de budget-programme, les mots "en en changeant la teneur et, au besoin, en en modifiant les objectifs". Étant donné que d'autres organes du système des Nations Unies ont été obligés de faire des économies, il semblerait approprié que le BSCI donne l'exemple et fasse de même. Il est important de veiller à ce qu'aucun personnel fourni à titre gratuit ne soit employé au Bureau, comme le recommande le Comité consultatif.
91. M. Chowdhury (Bangladesh), Président, reprend la présidence.
92. M. MOKTEFI (Algérie) approuve pleinement les observations du représentant de la République islamique d'Iran et de l'Indonésie et s'interroge sur le rôle du nouveau groupe administratif créé au Bureau du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Si le but de ce service est d'assurer l'indépendance opérationnelle, sa délégation souhaite savoir pourquoi des services analogues n'ont pas été créés dans d'autres mécanismes de contrôle.
93. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) renouvelle l'appui sans réserve de sa délégation pour le BSCI et rappelle la nécessité de donner davantage d'importance à sa fonction d'évaluation en vue de mettre fin aux activités dont l'utilité ne se justifie plus. Il est préoccupant d'apprendre de la bouche du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne que le Bureau fonctionne essentiellement avec un budget d'entretien; il faut s'efforcer d'assurer un financement complet. Sa délégation est surprise que la question de savoir si le Bureau pouvait modifier les programmes ou les objectifs ayant fait l'objet de mandat puisse faire l'objet de préoccupations. Cette question a été examinée en détail au cours de consultations informelles et le libellé du paragraphe 28.17 ne devrait pas être modifié.
94. M. SIAL (Pakistan) demande une explication pour l'augmentation importante des ressources pour les voyages et des éclaircissements concernant les montants consacrés aux frais de représentation et à l'acquisition de matériel de traitement de données et de logiciels.
95. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que chaque organe du Secrétariat dispose d'un service exécutif chargé de l'administration quotidienne et le BSCI ne constitue pas une exception en la matière. Les ressources allouées aux voyages jusqu'ici ont été insuffisantes. L'augmentation proposée pour l'exercice biennal 1998-1999 s'explique en partie par un nombre prévu de cas à traiter ailleurs qu'à New York (300) et au fait que les effectifs de la Section des enquêtes ne sont pas encore au complet. Les administrateurs aux rangs de D-2, de sous-secrétaire général et de secrétaire général adjoint reçoivent une indemnité de représentation pour recevoir des personnes étrangères à l'Organisation; en outre, pour des raisons officielles, des personnes étrangères à l'Organisation

demandent parfois le remboursement de frais de représentation. Les montants indiqués pour l'acquisition de matériel et de logiciels de traitement de données s'ajoutent au montant total indiqué pour le mobilier et le matériel.

Chapitre 29. Activités administratives financées en commun

Chapitre 30. Dépenses spéciales

96. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur les chapitres 29 et 30 du projet de budget-programme (A/52/7 (chap. II, partie X)), déclare que ces chapitres seraient considérablement modifiés par les propositions du Secrétaire général concernant la budgétisation en montants nets. La question principale concernant le chapitre 30 est l'assurance maladie après la cessation de service, dont le coût a augmenté à un taux supérieur à celui de l'inflation. Sur la base des informations fournies par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif a recommandé que la question des incidences à long terme de cette croissance pour l'Organisation soit examinée dans un rapport du Secrétaire général qui indiquerait les mesures pratiques que le Secrétariat a l'intention de prendre à ce sujet.

97. M. CHINVANNO (Thaïlande), Vice-Président du Comité du programme et de la coordination, dit en présentant les sections pertinentes du rapport du Comité (A/52/16) que celui-ci a pris note du texte explicatif du paragraphe 29 et des actions parallèles demandées par l'Assemblée générale, à savoir l'approbation des budgets en montants bruts de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et du Corps commun d'inspection (CCI) et l'approbation des crédits ouverts demandés au titre des budgets en montants nets de ces activités.

La séance est levée à 18 h 5.